



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Fusion des universités normandes : quelle place pour les personnels ?

Depuis des mois nous tentons d'informer la communauté universitaire normande, les personnels des différents établissements en particulier, des débats et initiatives qui se déroulent au sein des instances (ComUE, conseils centraux, échanges de courrier ...). Nous avons toujours considéré que les personnels et les étudiant.e.s avaient leur mot à dire dans ce processus qui les concerne au premier chef. Aujourd'hui, la fusion semble inéluctable selon ses promoteurs, lancée toutefois selon des logiques contradictoires : ces projets nécessitent d'alerter l'ensemble des collègues !

Rappelons tout d'abord qu'aucun texte législatif n'impose de fusion ou de regroupement particulier des universités et établissements d'enseignement supérieur. Pour autant, depuis 2013, la loi Fioraso impose un « chef de file » pour négocier avec le gouvernement le contrat de site. En Normandie, la ComUE « Normandie Université » (universités de Caen, Le Havre et Rouen, INSA Rouen, ENSICAEN, ENSAN) joue ce rôle depuis 2015 : il n'y a donc aucune obligation aujourd'hui à « aller plus loin » dans le processus d'intégration.

La fusion à 2 ou le principe du fait accompli !

Constatons d'abord que le débat public n'a pas eu lieu sur une éventuelle nécessité d'aller vers une fusion des universités : il y a eu des échanges au sein des conseils de la ComUE et des établissements en avril-mai 2018 ainsi qu'une invitation au mois de juin du président de l'université de Caen au CA de l'université de Rouen et réciproquement. Mais la discussion institutionnelle n'a jamais débordé le cadre des élu.e.s dans les conseils centraux.

Aujourd'hui, le processus s'accélère avec l'organisation annoncée en juin « d'assises des universités de Rouen et de Caen » en octobre. Il avait été dit alors que toute la communauté universitaire serait invitée à s'exprimer dans le cadre d'ateliers. Or, ni l'université du Havre ni les écoles membres de la ComUE, ni la ComUE elle-même n'ont été associées. Pire, nous découvrons que les débats sont réservés aux seul.e.s élu.e.s des conseils centraux, et directeurs et directrices de composantes, de services, d'écoles doctorales, de fédérations de recherche ... mais pas le comité technique ni l'ensemble des collègues !

Nous ne comprenons pas l'exclusive vis-à-vis des autres partenaires, si l'enjeu premier est d'envisager l'avenir du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie, et non la fusion des universités de Rouen et de Caen. Cette contradiction est d'ailleurs pointée très explicitement par Pascal Reghem, président de l'université du Havre, dans une lettre indignée adressée aux personnels de son établissement le 20 septembre dernier.

Quelles conséquences d'une fusion des universités ?

Cette question, abordée lors d'AG et de réunions d'informations syndicales, a soulevé régulièrement des inquiétudes de collègues et d'étudiant.e.s. Les plus courantes ont été les suivantes :

- la disparition de formations sur certains sites, réduisant de fait l'offre locale, et dont les victimes seraient en premier lieu les étudiant.e.s venant des catégories sociales les moins favorisées ;

- le regroupement forcé de services sur un unique site géographique, comme c'est déjà le cas avec les CROUS, le réseau Canopé, des services de l'État ou territoriaux. Le projet de fusion académique lancé à cette rentrée pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 témoigne de l'ampleur et de la brutalité de la restructuration territoriale ;

- l'éloignement du centre de décision finale,

- ou l'obligation pour les personnels de se reconvertir vers d'autres missions à défaut de « choisir » une mobilité géographique, avec pour conséquence, une perte d'expertise des services d'appui à l'enseignement et la recherche.

La plupart des collègues restent favorables à des collaborations avec les partenaires de la ComUE : des services, laboratoires et départements n'ont pas attendu les directions des établissements pour construire des ponts. Mais une gouvernance unique au niveau de la région leur apparaît plus comme un outil pour imposer des économies d'échelle que pour faciliter les coopérations au niveau de la ComUE. En revanche, les conséquences d'une non-fusion ne semblent pas avoir soulevé beaucoup d'inquiétudes parmi les collègues, hormis peut-être la crainte que les menaces de désinvestissement de la Région¹ ne deviennent réalité.

Nécessité de clarté et de démocratie universitaire

Si la conviction maintes fois affirmée de Pierre Denise, président de l'université de Caen, d'aller vers la fusion dans un premier temps des universités de Caen et Rouen est parfaitement explicite, cela n'est pas le cas de la position du président de notre établissement, Joël Alexandre, beaucoup moins lisible : « (...) je ne suis pas pour une fusion, nous devons trouver notre modèle normand (...) » affirmait-il dans *Paris Normandie* le 1^{er} juillet dernier. Cependant, l'invitation conjointe des deux présidents aux « assises » du mois d'octobre est intitulée « Ensemble vers une université de Normandie », qui fixe bien un objectif compréhensible par toutes et tous, sans toutefois s'engager sur le terrain risqué de la localisation de la direction de la future « université de Normandie ».

Fusion ou non, les débats sémantiques ne nous empêcheront pas de poser la question à laquelle une seule réponse est possible : oui ou non y aura-t-il un seul établissement (de statut EPCSCP) qui regroupera les universités de Rouen et de Caen et ceux des établissements qui se joindront au projet ?

Cette question essentielle aura des conséquences majeures pour l'ensemble de la communauté universitaire en Normandie. Nous demandons que tous les personnels soient consultés. C'est pourquoi nous prendrons toute initiative en ce sens afin d'organiser des débats qui incluent l'ensemble des collègues. Nous vous tiendrons informé·e·s - comme nous le faisons déjà depuis plusieurs mois - de l'évolution de ce dossier et vous donnerons la possibilité de vous exprimer.

D'ores et déjà, nous envisageons de refuser de participer à des assises qui de fait excluraient une bonne partie des partenaires et ne permettraient pas la participation de l'ensemble des collègues.



1 M. Morin, le président de la région, avait écrit dans sa lettre du 13 mars 2018 aux présidents d'université et directeurs d'école d'ingénieurs membres de la ComUE : « Sachez qu'en cas d'absence de vision partagée et assumée d'ici le mois d'avril, je me réserve la possibilité de suspendre l'octroi des subventions régionales concernées. »